



PLACEMENTS PARTICIPATIFS

Des placements risqués au rendement moindre que le Livret A ?



www.quechoisir.org

UFC-Que Choisir
Service des études
23/02/2017

❑ Actualité institutionnelle : 3 ans après le fort encouragement par les pouvoirs publics

- Faire de la France « *le pays pionnier du financement participatif* » (P. Moscovici, ministre de l'économie et des finances, février 2014) : une ambition qui fête ses 3 ans aujourd'hui
- Cette initiative a conduit à la création en septembre 2014 du statut d'intermédiaire en financement participatif (IFP), particulièrement souple, dont les protections pour les consommateurs ont été encore allégées en octobre 2016

❑ Actualité économique

- Premiers défauts sur des prêts aux entreprises dès décembre 2014 chez Unilend
- Le financement participatif immobilier connaît, lui-aussi, ses premiers déboires

L'UFC-Que Choisir avait dès 2014 tiré la sonnette d'alarme sur le nécessaire encadrement du financement participatif. Trois ans plus tard, l'association mène une étude empirique du secteur afin d'en tirer un premier bilan

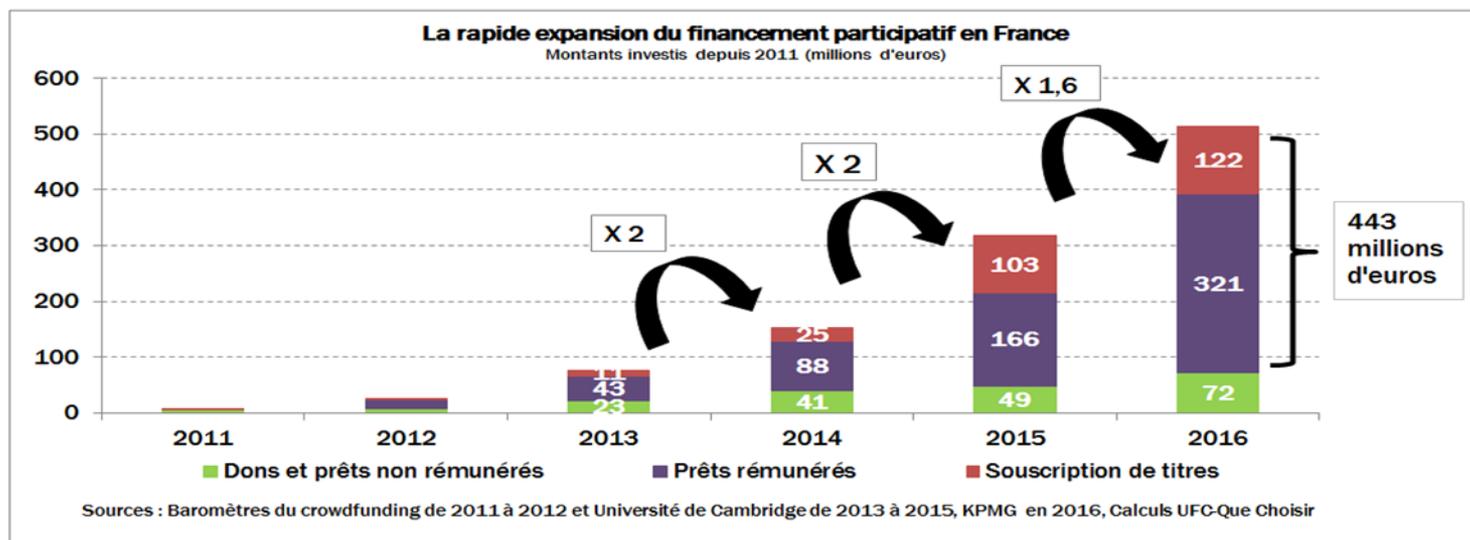
LE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS ALTERNATIFS, DANS UN CONTEXTE DE BAISSSE DES TAUX

- ❑ **Les rendements nominaux des produits d'épargne n'ont jamais été aussi faibles**
 - Les taux du livret A et de l'assurance-vie tombent à des plus bas historiques
 - 42% des consommateurs pensent que leurs rendements vont encore diminuer
(Enquête Le Cercle de l'épargne, 2016)
- ❑ **Une défiance vis-à-vis des professionnels de l'épargne** (BVA, 2016)
 - 36% des consommateurs estiment qu'ils sont mal conseillés
 - 42% des Français s'estiment prêts à souscrire seuls à des produits d'épargne
- ❑ **L'apparente simplicité des investissements alternatifs**
 - Près de 6 millions de Français ont déjà investi leurs économies sur des placements alternatifs (Forex, manuscrits anciens, diamants, financement participatif...)
 - Les consommateurs sont séduits par leur dimension tangible et/ou collaborative qui leur confère une apparente sécurité

Les taux bas et la défiance des consommateurs ont produit un terreau favorable pour des sociétés qui promettent des investissements aux rendements imbattables

PARMI LES INVESTISSEMENTS ALTERNATIFS, L'ESSOR CONSIDÉRABLE DES PLACEMENTS PARTICIPATIFS EN FRANCE

Les montants investis au sein du financement participatif ont doublé chaque année depuis 2013 pour atteindre 443 millions d'euros en 2016.



Alors que les pouvoirs publics (AMF, ACPR, le Parquet de Paris) estiment que **2 millions de consommateurs ont été lésés par les placements alternatifs**, l'insolente croissance du financement participatif justifie l'étude approfondie du secteur par notre association.

Dans ce contexte l'UFC-Que Choisir a mené une analyse juridique et économique du financement participatif. Cette étude pointe 5 défaillances criantes qui nécessitent un assainissement du secteur.

PROCOLE DE L'ÉTUDE SUR LES PRÊTS DU FINANCEMENT PARTICIPATIF

□ Un focus sur le marché des prêts rémunérés du financement participatif

- 52% des montants investis au sein du financement participatif en 2015
- 3 ans après la livraison des premiers prêts aux entreprises, une analyse du risque et du rendement réel de ces placements est possible

□ L'étude en chiffres :

- 1158 prêts revendiqués par les plateformes entre 1^{er} décembre 2013 et le 1^{er} décembre 2016 pris en compte
- 337 entreprises financées étudiées
- 17 plateformes disposant du statut d'intermédiaire en financement participatif examinées
- 6 conditions générales d'utilisation des principales plateformes analysées

□ Méthode d'analyse :

- Inscription sur les plateformes pour identifier si leurs obligations réglementaires sont effectivement respectées
- Recherche des défauts d'entreprises financées à l'aide des statistiques publiées par les plateformes et de recoupements effectués sur les forums de particuliers
- Examen des conditions générales d'utilisation au regard de la réglementation et jurisprudence applicable

1ÈRE DÉFAILLANCE DES PLATEFORMES : UN MODÈLE ÉCONOMIQUE PERVERS

Les plateformes sont rémunérées uniquement à la commission par les entreprises financées

Les incitations perverses du modèle économique des plateformes			
Intérêt des plateformes	Gains attendus par les plateformes	Effets pour les entreprises	Risques pour les consommateurs
Sélectionner le plus d'entreprises à financer	Hausse du nombre de commissions Hausse de leur part de marché	Accès au crédit mais risque de défaut pour des entreprises jugées non viables par le secteur bancaire	Financer des projets sur la base d'une sélection hasardeuse
Sélectionner les projets aux montants les plus importants	Hausse du montant des commissions	Seuls les projets les plus risqués sont financés	Défaut d'information face à la présentation partielle des projets
Proposer des taux d'intérêt élevés (jusqu'à 10,5% contre 1,79% dans le réseau bancaire*)	Hausse de leur part de marché	Fragilisation des entreprises financées au regard du coût du crédit important	Risque de perte en capital amplifiée

*BCE - Taux d'intérêt des nouveaux crédits inférieurs à 1 million d'euros et dont la période de fixation initiale est inférieure à 1 an

Notre étude de 337 entreprises financées révèle une sélection hasardeuse des projets :

- 8 % des entreprises financées ne publient pas leurs comptes alors que la loi les y oblige.
- Parmi celles-ci, 42% des prêts sont actuellement en défaut.

Le modèle économique des plateformes comporte des effets pervers au détriment des consommateurs. Les plateformes sont incitées à sélectionner un maximum de projets à des taux élevés, ce qui renforce d'autant les risques de non-remboursement

2ÈME DÉFAILLANCE DES PLATEFORMES : UNE COMMUNICATION QUI MINIMISE LES RISQUES... (1)

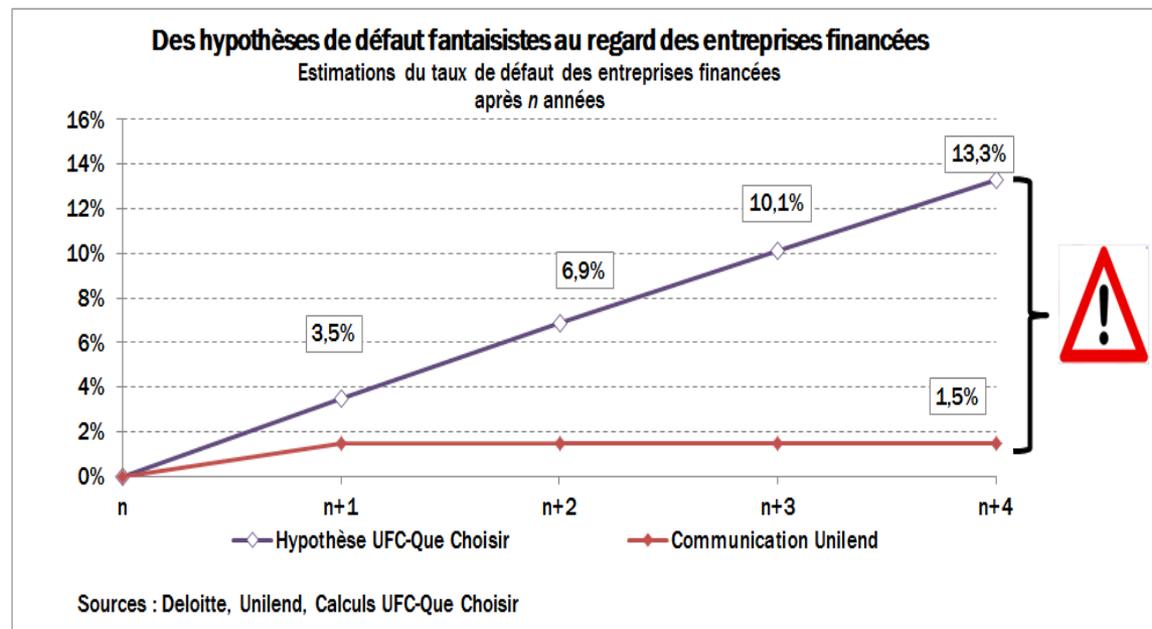
7

Unilend, leader du marché, communiquait en 2014 sur un taux de défaut de seulement «1 à 2%»

Une référence implicite au taux de défaut annuel des PME en France.

1^{er} trompe-l'œil : un taux de défaut annuel à cumuler sur 40 mois (durée moyenne des prêts financés sur les plateformes)

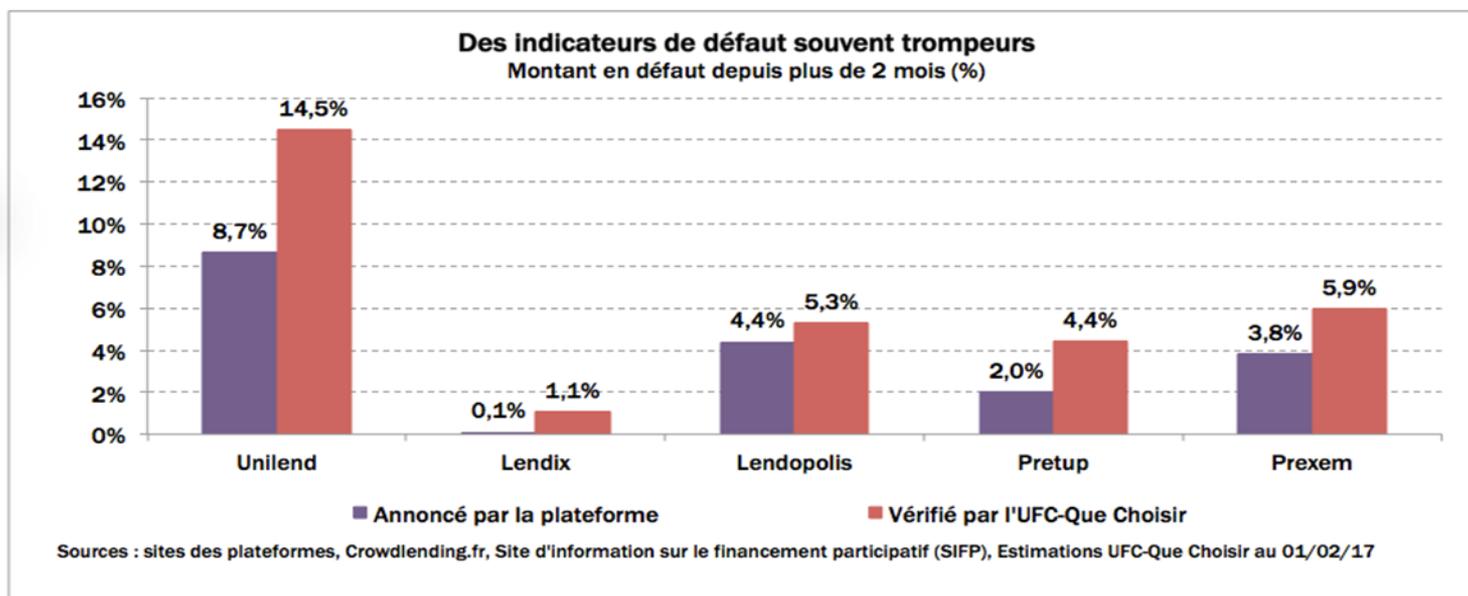
2nd trompe-l'œil : les plateformes financent en majorité les TPE (84%), bien plus risquées



Nos estimations tablent sur un taux de défaut de 10,1% au bout de 3 ans, un niveau 5 à 10 fois supérieurs au risque communiqué par les plateformes

2^{ÈME} DÉFAILLANCE DES PLATEFORMES : UNE COMMUNICATION QUI MINIMISE LES RISQUES... (2)

Les plateformes sont tenues de publier des indicateurs de défauts qui doivent tenir compte **des prêts qui ne sont plus remboursés depuis plus de 2 mois.**



D'après nos estimations, les indicateurs de risque publiés par les plateformes sont largement sous-estimés. Ces manquements ne permettent pas aux consommateurs d'investir sur ces placements en pleine connaissance des risques encourus

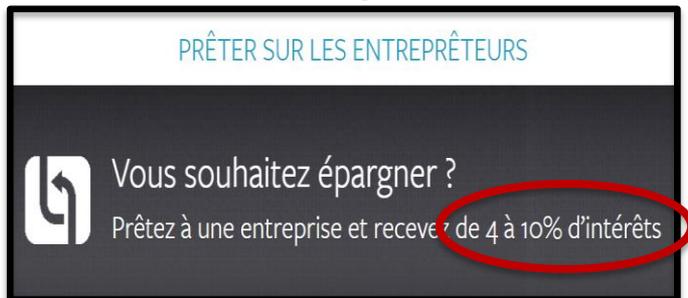
3^{ÈME} DÉFAILLANCE DES PLATEFORMES : UNE COMMUNICATION QUI SURESTIME LES GAINS POTENTIELS DES CONSOMMATEURS

Des promesses des plateformes...

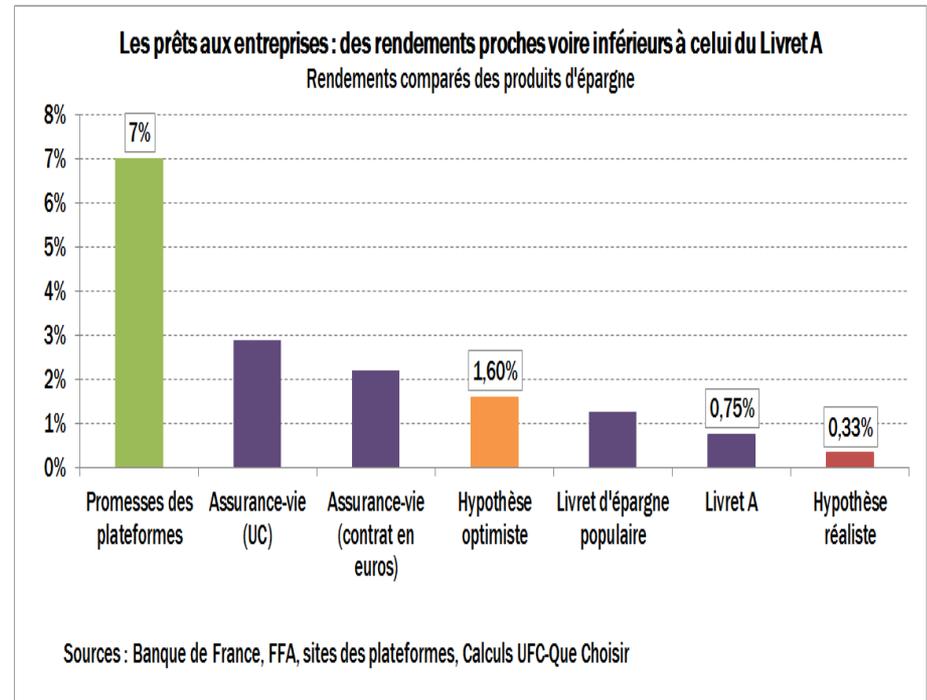
Plateforme : Crédit.fr



Plateforme : les Entreprêteurs



aux rendements réels pour les consommateurs



D'après nos estimations, une fois les défauts et la fiscalité déduits, le rendement de ces placements devrait s'établir entre 1,6% et 0,33%, loin des promesses (jusqu'à 7%)

4^{ÈME} DÉFAILLANCE DES PLATEFORMES : DES SOCIÉTÉS QUI NE RESPECTENT PAS LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le respect par les plateformes disposant du statut d'intermédiaire en financement participatif (IFP) de la réglementation*	
Evaluation de la capacité de financement des consommateurs	Disponible moins d'une fois sur 4
Publication des critères de sélection et d'analyse des projets	Systematique
Analyse du projet au regard des critères définis	Incohérente au regard de la présentation partielle des projets
Publication d'un rapport annuel	Disponible moins d'une fois sur 5
Indicateurs de risque	Présence systématique chez les acteurs principaux
Taux de défaut (en nombre)	Souvent erroné lorsque des défauts ont été constatés
Taux de défaut (en montant)	Souvent erroné lorsque des défauts ont été constatés

*Décret n° 2014-1053 du 16 septembre 2014 relatif au financement participatif

17 plateformes d'intermédiaires en financement participatifs étudiées : Lendix, Unilend, Crédit.fr, Lendopolis, Pretup, Lendopolis, Lendosphère, Les Entreprêteurs, Pretgo, Pretstory, Prexem, Tribulite, Gwenneg, Bolden, Edukys, Studylink, OptionBZH, le 01/02/17

Plus de deux ans après la publication du décret réglementant le secteur des intermédiaires en financement participatif, les manquements des plateformes sont légion.

5^{ÈME} DÉFAILLANCE DES PLATEFORMES : UNE MYRIADE DE CLAUSES ABUSIVES / ILLICITES SELON L'UFC - QUE CHOISIR

**Tableau récapitulatif des clauses illicites et / ou abusives selon l'UFC-Que Choisir présentes dans les Conditions Générales d'Utilisation des plateformes suivantes :*

	<i>Présence de clauses d'exonération de responsabilité quant au bon fonctionnement du service</i>	<i>Présence de clauses d'exonération de responsabilité quant à la fiabilité des informations</i>	<i>Présence de clause d'exonération de responsabilité quant à la sécurité des données</i>
BOLDEN	oui	oui	oui
LENDIX	oui	oui	oui
LENDOPOLIS	oui	oui	oui
PRETUP	oui	oui	oui
PREXEM	oui	oui	oui
UNILEND	oui	oui	oui

LES ACTIONS DE L'UFC - QUE CHOISIR POUR ASSAINIR LE FINANCEMENT PARTICIPATIF

Soucieuse d'obtenir un assainissement du système de financement participatif, l'UFC-Que Choisir :

- 1. Saisit l'ACPR afin qu'elle s'assure du respect par les plateformes de leurs obligations légales d'information** et qu'elle sanctionne les manquements persistants
- 2. Met en demeure les plateformes Lendix, Unilend, Lendopolis, Pretup, Bolden et Prexem** de purger leurs conditions générales d'utilisation des clauses jugées abusives qu'elles contiennent ; et se réserve, à défaut d'une réponse satisfaisante, le droit d'agir en justice
- 3. Presse les pouvoirs publics de légiférer pour obliger les plateformes à fournir une information pertinente et impartiale** quant aux rendements auxquels les consommateurs peuvent objectivement s'attendre et aux risques encourus